

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2017

+ **Présents : 10**

+ **Excusés avec pouvoir donné : 3 élus dont 2 deux avec pouvoir donné**

Une préambule de la séance, une auditrice fait part de son problème de voirie et d'écoulement des eaux sur sa propriété. Après avoir été écoutée, la personne quitte la salle.

- Décision modificative pour adaptation de crédits avant la fin de l'année.  
On apporte, depuis le budget de la commune, la somme nécessaire pour provisionner l'amortissement du compte 2813 à hauteur de 10 000 € et il est fait provision, pour la mise en séparatif de la Rue de Rampôt, de crédits supplémentaires à financer par un emprunt. Cette décision permettra, après l'accord de subvention de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, de lancer les travaux d'assainissement dans l'hiver et avant la réfection de la partie basse de la rue qui en vraiment besoin.
- Il est approuvé le principe du recours au service du SYRIBT pour l'emploi partagé d'un technicien de gestion des cours d'eau. Le coût annuel sera inférieur à 100 €.
- Décision votée à l'unanimité pour l'arrivée de la commune de Ste Catherine dans la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Les simulations financières ne démontrent pas de différences flagrantes mais les habitants, qui se sont exprimés par référendum, se ressentent plus appartenir au côté Monts du Lyonnais.
- Fin de la procédure du départ de Brussieu vers le pays de l'Arbresle en raison du désaccord sur la valeur du restaurant «Jacques Cœur». Brussieu reste donc, par arbitrage préfectoral, dans la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
- Il est rappelé que le Département a une convention, au profit des communes de moins de 2000 habitants, pour une assistance d'ingénierie sur les ouvrages d'art et les petits monuments remarquables, tel que les ponts, fontaines, soutènements... Il ne faut pas passer à côté de ce service.

La consultation pour le recours à l'emprunt. C'est l'agence de St Laurent de Chamousset de la Caisse de Crédit Agricole Centre Est qui a fait la proposition la plus avantageuse pour l'emprunt de 400 000 €.

- L'échelle indiciaire de rémunération des élus a changé il convient, par délibération, d'acter l'application sur l'échelle en vigueur.
- Pour l'emploi d'intermittents du spectacle, il convient d'engager une convention pour leur protection sociale.

- Surveillance des stations et de la qualité des eaux. La commune délibère sur les rapports et interventions rendus qui font état des dysfonctionnements sur les STEP. L'étude en cours, en plus des conventions de rejets avec les industrielles, préconisera les moyens à mettre en œuvre et à prendre en compte pour le PLU en cours.
- Dans le même esprit, ENEDIS, propose une convention avec la commune, pour faire des études de potentiel de zones à urbaniser pour que le retour sur investissement soit justifié. Les secteurs les plus avantageux seront actés au PLU et la commune aura conscience de l'impact financier à sa charge.
- Avenant au MAPA du carrefour entrée nord pour travaux et grilles défectueuses :

<b>Classement</b>	<b>EUROVIA</b>	
	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
HT	147 661.91 €	36 911.35 €
Avenants n° 1	7 139.19 €	1 820.60 €
En pourcentage de l'initial	4.835 %	4.932 %
définitif	154 801.10 €	38 731.95 €

Sur la route de Rampôt, après la tapis d'enrobé, il est prévu de mettre en place des merlons pour identifier le cheminement piétonnier tout en permettant la mixité des circulations.

Il est rappelé la règle de la priorité à droite qui s'impose dans tout le village, notamment au carrefour de la route de Virigneux et de la rue de Rampôt, au carrefour de la route de Virigneux avec la route de Meys et dans le carrefour entre les routes de Lyon et Feurs, et pour les autres intersections, sauf aux endroits où ils restent un « stop » ou une balise « céder le passage ».

Pour agrémenter l'entrée du village, les terre-pleins sont provisoirement enherbés pour éviter les mauvaises herbes mais on invite ceux qui ont des idées pour agrémenter ces lieux à faire part de leurs suggestions.

- Avenant d'ordre technique pour le MAPA du Foot et du tennis. Des prestations techniques s'imposent, elles n'ont peut-être pas d'incidence financière mais doivent être actées.

Pour demander le classement auprès de la ligue et de la FFF du terrain de foot, il a été fait l'état des lieux des vestiaires qui nécessitent des évolutions sans quoi le terrain ne serait pas classé.

Pour finaliser et impliquer les engagements des maires qui dépendent de HBF, il est prévu une rencontre sur le « terrain » suivie d'une réception par le club.

- Délibération rectificative d'une erreur de retranscription sur la carte de la voirie à prendre pour que l'assiette de terrain de l'impasse du petit verger soit reconnue propriété privée. Seule la servitude de tréfonds pour la présence des réseaux d'assainissement a lieu d'être maintenue au profit de la commune car le terrain litigieux est entièrement enherbé, et donc n'a plus lieu d'être dans le domaine communal.

La Commune s'engage à finaliser son engagement par un bornage portant numérotation de l'assiette de terrain litigieuse. Par contre, il est fait le constat, sur les lieux que le chemin se prolonge jusqu'à l'entrée des habitations du fond de l'impasse.

#### **Compte-rendu de la délégation du maire**

- Le SIEMLY, suite à de grosses casses, a accéléré son programme de remplacement des colonnes d'eau depuis la sortie du village jusqu'à Virigneux. Les travaux vont prochainement débiter.
- Suite à la réorganisation de la collecte des ordures ménagères pour le quartier sur la route des Ignys, les propriétaires concernés par les désagréments, ont remerciés les élus pour leurs actions.
- La commémoration de l'armistice du 11 novembre sera célébrée à Haute-Rivoire à 11 h devant le monument.
- La célébration de la Ste barbe fixée à la date du 25 novembre à 17 heures à Haute-Rivoire.
- Le 09 décembre à 17 heures, l'inauguration du local associatif se fera avec la présence des entreprises qui ont fait les travaux et les présidents d'associations.
- Il est fait part du courrier de la Croix-Rouge qui informe sur l'aide apportée aux personnes domiciliées sur la commune. On constate une progression des bénéficiaires bien que Haute-Rivoire reste dans un faible seuil d'aide. Certaines communes sont très impactées par une population à très faibles revenus.
- Notification des amendes de police et confirmation des travaux. Pour une dépense prévue de 21 700 €, l'aide est de 3 772 €.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, la réfection de l'espace des maternelles a été bien appréciée.

#### **Bilan des commissions :**

- La bibliothèque, malgré l'arrêt des TAP, va poursuivre son programme d'animation orienté vers les enfants et, pour ses trente ans d'existence, prévoit un lâché de lanterne pour le 8 décembre. Pour le "printemps des poètes", une décoration originale viendra égayer les arbres du village. Dans le cadre des gratifications possibles, le conseil fera un geste à l'intention de toutes les bénévoles.
- Au sein de la communauté, des actions sont mises en place pour les reprises d'activités, que ce soit pour l'agriculture, les commerces, l'artisanat ou l'industrie.
- La remise en état des berges du Thoron est ajournée à 2018 pour s'assurer de sa conformité avec les prescriptions de préservations et entretien des cours d'eau.
- Le repas du CCAS aura lieu le 07 novembre à la salle Pierre Delage.

- Pour le bulletin de l'écho de la Thoranche, il fait appel à tous ceux qui auraient pu prendre des photos du carnaval ou des événements marquants de l'année.
- Le Noël du personnel aura lieu le 19 décembre 2017 à 18 heures en mairie.
- Les vœux du maire auront lieu le 06 janvier 2018 à la salle Pierre Delage à 18 h 30.
- Pour de l'efficacité autour du cimetière, une benne spécifique aux végétaux sera déposée vers le cimetière. Les fleurs artificielles et autres seront déposées comme par le passé dans le conteneur prévu à cet usage.  
La reprise des anciennes concessions abandonnées doit se poursuivre et, après les démarches officielles être débarrassées de tout ornement.
- La réunion du PLU qui réunissaient tous les agriculteurs a eu une bonne participation mais on constate qu'un approfondissement est nécessaire pour garantir toutes les exploitations dans leurs projets et pour contribuer au développement de ce secteur économique sans entraves. Les élus de la commission vont remédier à cette situation.
- La responsable du CCAS fait appel aux bénévoles repas du 07 novembre.  
Elle informe que les mutuelles intercommunales qui se développent, ont beaucoup de succès. Il est envisagé de recueillir les propositions des prestataires pour les mettre en rapport avec des bénéficiaires intéressés.

Un groupe de personnes, engagées dans la démarche TEPOS, s'implique dans le développement des actions pour l'énergie durable et fait une réunion le jeudi 12 octobre à 20 h en mairie.

La prochaine réunion aura lieu le 14 novembre 2017.

 **Fin de la séance à 11 h 30.**

Le secrétaire de séance : Gérard DENIS